



Durée

1 ou 2 jours

Publics

- Directeurs, administrateurs
- Responsables financiers
- Responsables comptables

Prérequis

- Connaissance de base sur les règles de création, de fonctionnement et de financement des ESSMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

Le CPOM introduit par la loi du 2 janvier 2002 est progressivement rendu obligatoire depuis 2016 pour un certain nombre d'établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. La négociation d'un CPOM comporte des enjeux juridiques et financiers importants que cette formation vous présente.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le contexte dans lequel intervient la négociation du CPOM
- Connaître les ESSMS couverts par l'obligation de conclure un CPOM
- Maîtriser le nouveau régime juridique des CPOM
- S'approprier la méthodologie et les étapes de négociations du CPOM



Contenu de la formation

Introduction

- Le contexte de la négociation du CPOM

1. Objectifs, finalités et étapes de négociation

- Objectif et finalités du CPOM
- Les différentes étapes de négociation du contrat
- La constitution de l'équipe projet

2. Champs d'application du CPOM

- CPOM obligatoire
- CPOM facultatif

3. Contenu des CPOM

- Nature, durée et objectifs
- Modèle économique (BBZ, évolution des financements)
- Affectation des résultats
- Modulation des financements en fonction de l'activité

4. Auto diagnostic partagé

- Présentation des grilles des décideurs
- Préparation de l'auto diagnostic : points à aborder en complément

5. Présentation des objectifs

- Objectifs retenus et déclinaison dans les fiches annexées au CPOM
- Point de vigilance et indicateurs

6. Trame du contrat

- Les points clés du texte du CPOM